



*La Charte de la diversité adoptée par notre entreprise doit contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient, notamment, fondées sur le patronyme, l'origine réelle ou supposée, le handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle. Elle a pour objet de témoigner de notre engagement à ne faire aucune différence d'ordre culturel, ethnique et social au sein de notre entreprise et sera donc affichée dans un endroit où elle bénéficiera de la meilleure visibilité.  
Elle fait partie intégrante du Système de Management du Groupe BODEMER*

En vertu de cette charte, notre entreprise s'engage à :

- 1 \_ Sensibiliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.**
- 2 \_ Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs.**
- 3 \_ Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.**
- 4 \_ Faire de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.**
- 5 \_ Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non discrimination et de diversité : actions mises en oeuvre, pratiques et résultats.**

*Fait à Saint Brieuc, le 7 juillet 2006*